

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### COVID-19 : PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES OU EN SITUATION PRÉCAIRE : DISTRIBUTION DES MASQUES.

Les mesures barrières instituées depuis le début de la crise doivent être, plus que jamais, appliquées par chacun et chacune d'entre nous. Parmi elles, et en complément de la distance physique, figure le port du masque. Le gouvernement s'est engagé à contribuer à l'équipement des personnes vulnérables. Le représentant de l'État dans le département en étroite collaboration avec les maires et le président du Conseil Départemental doit s'assurer de la couverture des besoins prioritaires.

Catherine Séguin, préfète du Gers, a d'ores et déjà mobilisé les masques acquis par l'État, au profit des personnes en situation de précarité :

D'une part, courant avril auprès des responsables associatifs du secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion : 364 masques tissus réutilisables ;

D'autre part, ce jour où elle a distribué 10 000 masques tissus dits "Grand public" à destination des occupants des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, et des dispositifs d'hébergement d'urgence. Une partie de cette dotation a été mise à la disposition du président du conseil Départemental à l'attention des bénéficiaires du RSA.



Le processus de mobilisation se poursuit, permettant ainsi l'attribution de masques auprès des publics les plus fragiles. Il sera réalisé en mutualisant les ressources de l'État avec celles des collectivités locales.

Cette opération a été menée avec la collaboration des services du SDIS et des services du Conseil départemental du Gers.

Enfin, un accompagnement au port du masque a été diffusé sur le site internet de la préfecture du Gers pour expliquer leurs modalités d'utilisation et rappeler la nécessité d'appliquer en complément tous les autres gestes barrières.

Catherine Séguin, Préfète du Gers se félicite de cette mobilisation collective et remercie le Président du Conseil Départemental et le Service Départemental d'Incendie et de Secours.